

# Carte citoyenne de Sainte-Adèle



## Qu'est-ce que la carte citoyenne de Sainte-Adèle?

C'est une carte qui permet de s'identifier en tant que citoyen(ne) de Sainte-Adèle et qui donne accès à des tarifs préférentiels. Elle est valide pendant 2 ans. Des frais de 10\$ sont exigés lors du remplacement d'une carte perdue ou si lors du renouvellement, la carte n'est pas disponible.

### Elle est requise lors de l'inscription aux activités :

- Du Service des loisirs
  - Camp de jour d'hiver et d'été
  - Programmation des activités
  - Tennis
  - Activités spéciales

### Elle permet le tarif résident :

- À la bibliothèque (abonnement gratuit)
- À la plage Jean-Guy Caron (gratuit)
- Au parc Doncaster (gratuit)
- À des événements de la Place des citoyens (\$)
- Aux terrains de tennis (\$)

\*\*\* Noter que la carte citoyenne **n'est plus acceptée à l'Écocentre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**. Il faut désormais présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve de résidence. Consultez la liste des documents acceptés sur le site web de la Ville.

## Comment l'obtenir et quels sont les frais?

**Chaque** membre de la famille doit se présenter à la **bibliothèque** ou au **Service des loisirs** avec une preuve d'identité **ET** de résidence valides pour se faire photographier et compléter son dossier. Émise sur place, la carte est **gratuite** et est valide pendant **deux ans**. Lors d'un déménagement, il est de la responsabilité du détenteur d'une carte citoyenne, ou de ses parents dans le cas d'un enfant, de signifier tout changement d'adresse sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. Il suffit de se présenter avec la nouvelle preuve de résidence pour faire modifier le dossier. Lors du renouvellement, la présentation de l'ancienne carte est obligatoire sinon les frais de remplacement (carte perdue) de 10 \$ seront chargés.

### Preuves de résidence reconnues (émise dans les 12 mois)

- Permis de conduire
- Compte de taxes municipales ou scolaires
- Compte de services publics (téléphone fixe, électricité, câblodistribution)
- Correspondance gouvernementale
- Acte de vente notarié
- Enfants :
  - Bulletin scolaire ou certificat de naissance**ET** preuve de résidence d'un des 2 parents

### Preuves de résidence non-reconnues

- Tout bail incluant celui de la Régie du logement
- Facture de téléphone cellulaire
- Relevé bancaire

### Pièces d'identité reconnues

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie avec photo
- Passeport
- Carte étudiante avec photo

## Que faire lorsqu'une carte est perdue?

Se présenter à la **bibliothèque** ou au **Service des loisirs** avec une preuve de résidence et une pièce d'identité. La carte sera remplacée avec un nouveau numéro pour des raisons de sécurité. Les frais de remplacement sont de 10 \$.

## Heures d'ouverture et coordonnées

### Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

555, boulevard de Sainte-Adèle, porte 118

450 229-2921, poste 7238

Lundi FERMÉ  
Mardi au vendredi 12 h à 19 h  
Samedi 10 h à 16 h  
Dimanche 10 h à 14 h

### Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

1200, rue Claude-Grégoire (secteur Mont-Rolland)

450 229-2921, poste 7244

Lundi au jeudi 8 h à 16 h 15 \*\*\* Fermé entre 12 h et 13 h  
Vendredi 8 h à 12 h